

NOUVEAU PROTOCOLE B1

LA DIRECTION GÉNÉRALE VALIDE SON EXISTENCE

NOUVEAU PROTOCOLE B1

La Direction Générale a reçu l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre de l'établissement du calendrier social de l'année 2021. Soit l'ensemble des dossiers qui seront soumis aux syndicats à négociations, concertations ou informations.



Parmi les dossiers validés par la Direction Générale, nous retrouvons « Le projet du nouveau protocole B1 ». Donc, la décision est prise avec ou sans l'accord de syndicats.

LA DIRECTION EN PANIQUE SUITE A LA MISE EN PLACE DE L'UNITÉ SYNDICALE UNSA-RATP/CGT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'**UNSA-RATP** a toujours revendiqué au-delà des différences syndicales, une unité concertée entre les organisations syndicales pour défendre les conditions de travail et d'utilisation des agents.

C'est dans cet état d'esprit que les syndicats **UNSA-RATP/CGT** ont interpellé la Direction pour demander des rencontres immédiates sur les conditions de travail et d'utilisation des agents avec la diffusion d'un communiqué commun sur les points suivants :

- **Établissement d'une règle d'utilisation du personnel avec la Qualité de Vie au Travail et l'équilibre vie professionnelle/vie privée**
- **Maintien des horaires de travail actuels et roulements (*Jour ou Mixte ou Nuit*) des agents dans le respect de leurs organisations personnelles**
- **Respect des textes réglementaires cadrant le système de mutations**

Devant notre détermination, la Direction de SEM a cédé et annoncé qu'elle ouvre des échanges sur les conditions de travail et d'utilisation des agents B1 avec les syndicats.

LES ÉTAPES A VENIR DU NOUVEAU PROTOCOLE B1

1. suspension de tout processus de mise en place du nouveau protocole B1 en attendant la fin des discussions sur les conditions de travail et d'utilisation des agents
2. reprise ensuite des négociations sur le protocole B1
3. in fine, relevé de décisions sur le protocole (*donc pas de syndicats signataires et aucune compensation sociale avec l'application des changements décidés par la Direction*) ou un protocole signé avec un volet social pour les agents leur garantissant une augmentation de leur rémunération.

POSITION UNSA-RATP : pas de signature

**TOI AUSSI
REJOINS VITE UNSA-RATP
LE SYNDICAT DES SOLUTIONS GAGNANTES**